Informations de base	
2008/2075(REG) REG - Règlement du Parlement	Procédure terminée
Règlement PE, article 182: association des présidents des sous-commissions aux travaux du bureau, interprétation **Subject** 8.40.01.08 Travaux du Parlement, procédure, sessions, règlement	

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0388/2008	02/09/2008	Résumé